C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 24 mai 2022

O R D R E D U J O U R

1.	Désignation du secrétaire de séance	Page 2
2.	Approbation du compte-rendu du conseil du 25 mars 2022	Page 2
3.	Eclairage public : projet de modification du rond-point central	Page 2 à 4
4.	Chemin de la Casse : le déclassement et échange des parcelles	Page 5
5.	Carte d'achat : renouvellement de la convention avec la Caisse d'Epargne	Page 6
6.	Personnel : ouverture d'un poste CDD aux services techniques	Page 6
7.	Personnel : ouverture des postes de saisonniers pour l'été 2022	Page 6
8.	Personnel : tableau des effectifs au 1er mai 2022	Page 6
9.	Association : subvention exceptionnelle à la Pétanque	Page 6
10.	Lotissement du Chêne Blanc : rétrocession à la commune	page 7
11.	Divers	Page 8
12.	Compte-rendu des commissions	Page 8-9
13.	Calendrier	Page 9

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 17 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Laurence TISSEROND, Bruno GUEDON, Céline FROGER, Laetitia COULONNIER, Jean-Robert TIGNON, Guy VASSOR, Pascal DANIEAU, Nathalie CAILLAUD

Membres absents : Valérie DURAND, Nadine BOURCIER, Evelyne MERLET, Myriam GOURDON (donne pouvoir à Céline FROGER), Olivier BACLE (donne pouvoir à Claire BIMIER) et Claudia THARREAU (donne pouvoir à Chantal RIPOCHE)

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉSIGNE** Madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2022

3 – ECLAIRAGE PUBLIC : PROJET DE MODIFICATION DU ROND-POINT CENTRAL

L'éclairage du rond-point central et de la place du 14 décembre 1863 est actuellement composé de lampes dites « Ballon Fluo ».
Le SIEML propose une prise en charge de 35% des travaux de remplacement de ces lanternes énergivores.
Il est proposé dans un 1er temps d'intervenir au niveau du rond-point, la partie de la place du 14 décembre 1863 sera traitée dans un second temps (projet de réaménagement en cours).
Le devis initial est de 16468.38 € HT, il comprend :

- 1 mât central aiguille de 6m (METALOGALVA CLC8) avec 4 lanternes Abell 6000R (conservation du mât actuel)
- 4 nouveaux candélabres de 5m (TOP60) avec lanterne Abell 6000R
- 1 renouvellement de la lanterne 301
- 16 suppressions de candélabres

Si le choix du mât central se porte sur un modèle plus esthétique, il y aura une plus-value déterminée en fonction du matériel.
La puissance installée initiale est de 3500 w. Celle après travaux sera de 360 w.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

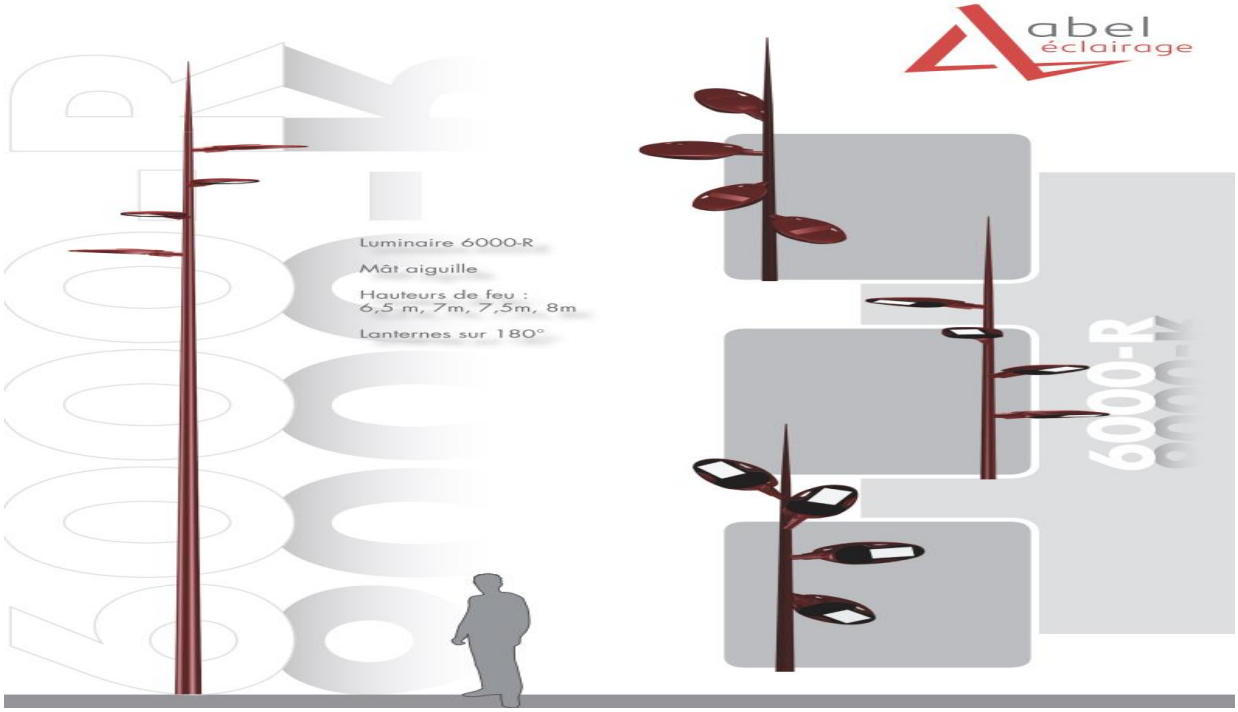

Mât prévu par le devis

Option : Mâts croisés QUAY

Option Mâts branche ORYX

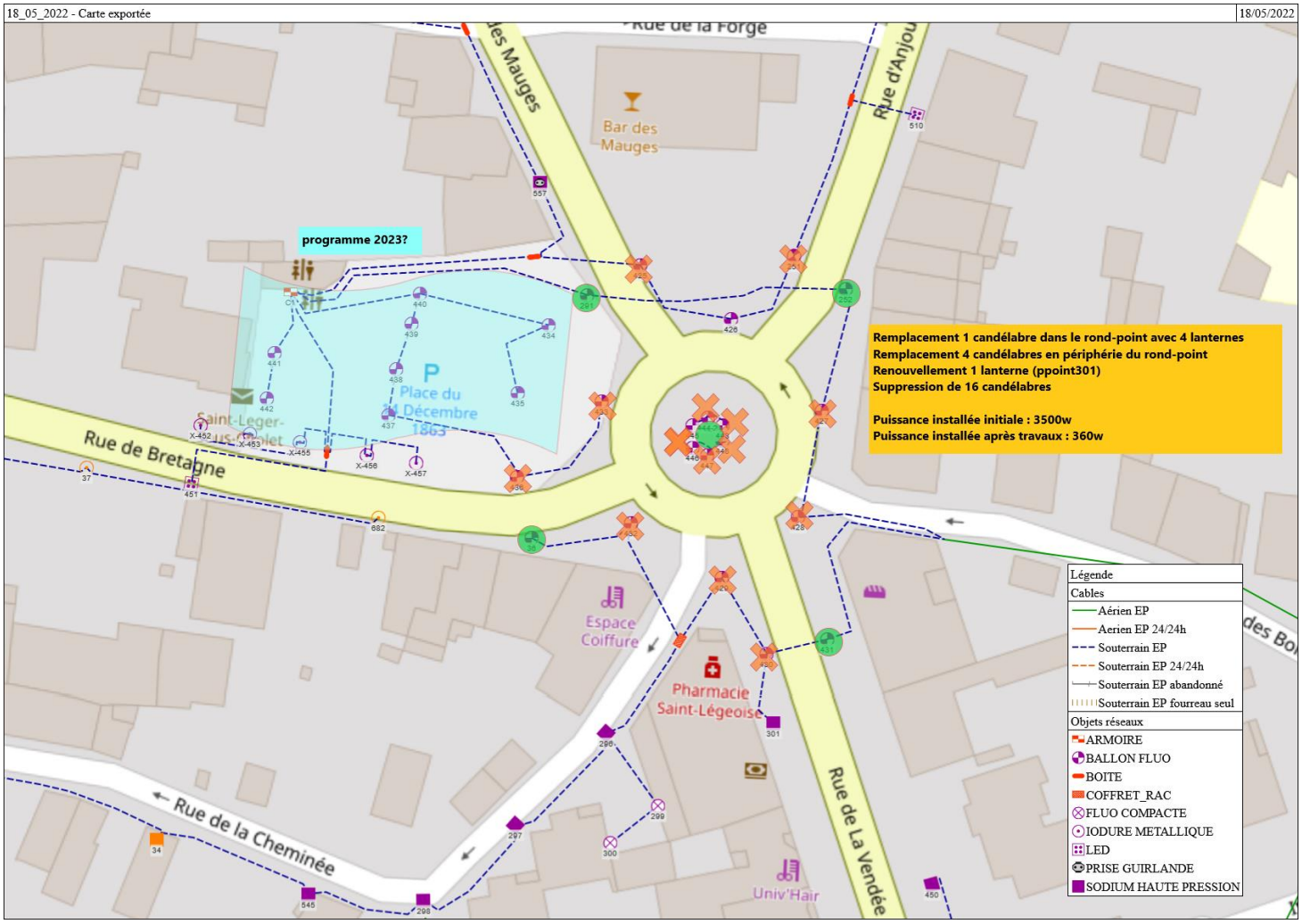

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et valide le devis avec le mât prévu dans le devis.

4 – CHEMIN DE LA CASSE : DÉCLASSEMENT ET ÉCHANGE DES PARCELLES

Le tracé du Chemin de la Casse, mitoyen des communes du May-sur-Evre et de Saint-Léger-sous-Cholet, avait été rectifié il y a plusieurs années.

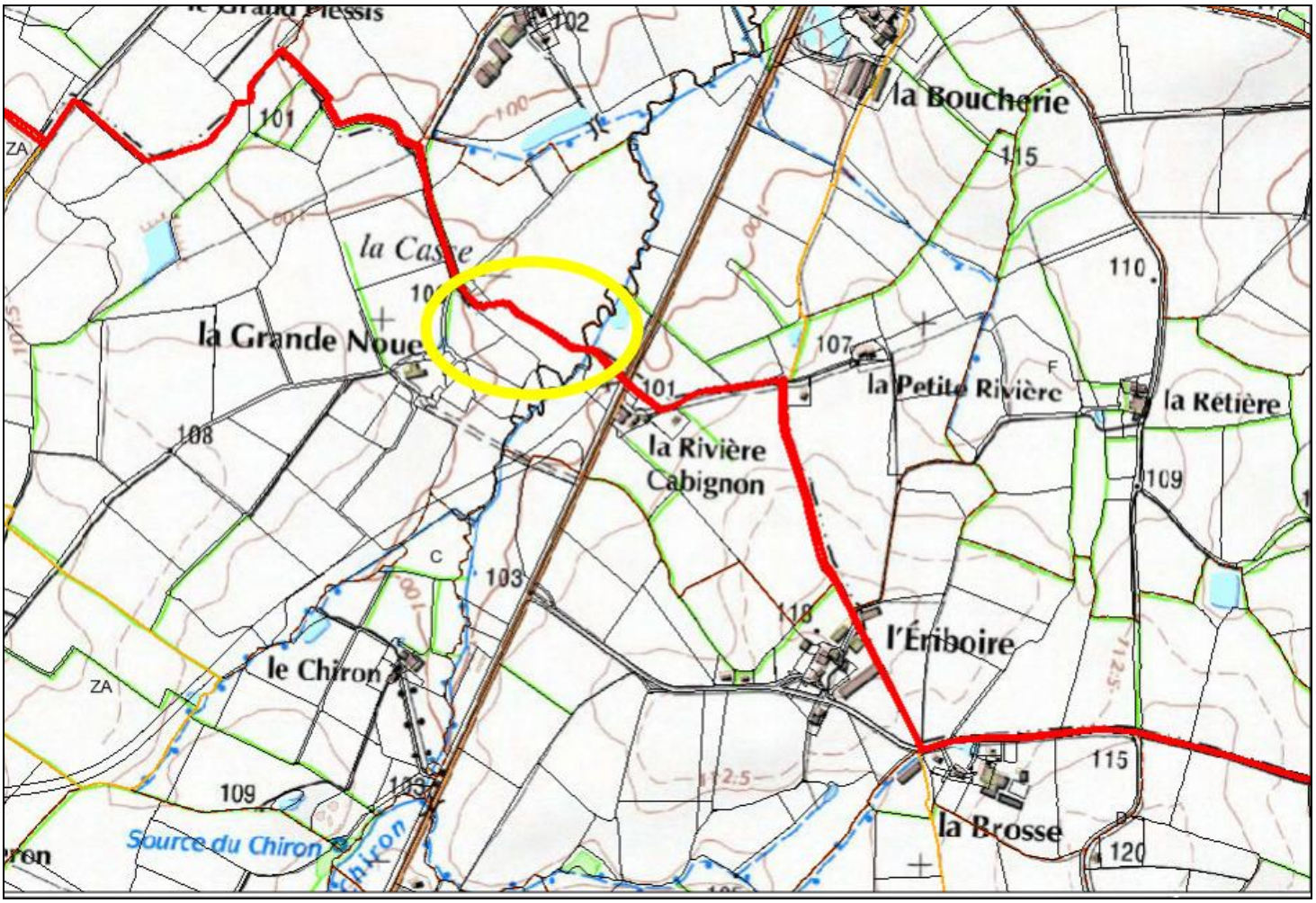

Mais les échanges de parcelles n'avaient jamais été régularisés. Le principe est une compensation au m² près entre les différents propriétaires et les communes.
Ce chemin desservant plusieurs parcelles, une enquête publique était obligatoire. Elle s'est tenue du 14 au 28 mars 2022. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.
A l'unanimité le conseil procède au déclassement des parcelles communales pour pouvoir les céder aux riverains, et autorise les opérations suivantes :

CHEMIN DE LA CASSE CÔTÉ SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET

SURFACES	PARCELLES	CÉDÉES PAR :	REÇUES PAR :
7a18ca	C n°1691	GFA TACHKENT	COMMUNE DE SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET
0a55ca	C n°1692	GFA TACHKENT	COMMUNE DE SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET
3a58ca	C n°1687	COMMUNE DE SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET	GFA TACHKENT
0a66ca	C n°1688	COMMUNE DE SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET	GFA TACHKENT
1a28ca	C n°1689	COMMUNE DE SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET	M. Patrick ROBREAU
0a36ca	C n°1690	COMMUNE DE SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET	M. Patrick ROBREAU

5 – CARTES ACHAT : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

Depuis le 1er janvier 2020, l'ensemble des fournisseurs des collectivités publiques doivent envoyer leur facture de façon dématérialisée, via la plateforme Choruspro.
Pour les communes, et notamment pour les fournisseurs locaux avec de faibles montants, ce système peut paraître lourd.
Il existe une possibilité de passer une convention avec une banque pour obtenir des cartes achat : il s'agit de cartes bancaires, ayant les mêmes fonctionnalités que celles des particuliers hormis le retrait d'argent liquide. La banque fait l'avance d'argent moyennant une commission puis refacture à la collectivité tous les mois les différents achats effectués.

Depuis 2019, la commune de Saint-Léger-sous-Cholet en utilise deux avec la Caisse d'Epargne, pour le restaurant scolaire et pour les services administratifs.
La convention arrive aujourd'hui à échéance : la cotisation annuelle est de 50 € par carte, l'abonnement à leur site internet pour le suivi comptable est de 150 €/an, la commission de 0,7% sur chaque achat.
En moyenne, le montant annuel des achats est de 1417 € les deux cartes confondues (y compris les cotisations et les frais).

A l'unanimité le conseil municipal renouvèle ce moyen de paiement pour 3 ans.

6 – PERSONNEL : OUVERTURE D'UN POSTE CDD AUX SERVICES TECHNIQUES

Pendant la période d'augmentation de la charge de travail des espaces verts, les services techniques ont besoin d'un renfort de plusieurs mois.

A l'unanimité le conseil municipal crée un CDD pour 5 mois aux services techniques, de mai à septembre 2022.

7 – PERSONNEL : OUVERTURE DES POSTES SAISONNIERS

Tous les ans, 2 postes de saisonniers sont ouverts aux services techniques, en renfort pendant la période estivale.
Cette année, ils sont répartis entre 7 jeunes, par période de 2 ou 3 semaines, du 04 juillet au 26 août.

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'ouverture de ces 2 postes.

8 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2022

Suite à ces mouvements de personnel, l'effectif communal s'établit comme suit au 1er mai 2022 :

- 25 titulaires ou stagiaires (effectifs en disponibilité exclus) dont 10 à temps complet, soit 19,75 équivalents temps plein ;
- 13 contractuels

A l'unanimité le conseil municipal valide ce nouveau tableau des effectifs.

9 – ASSOCIATION : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PÉTANQUE

Lors de la démolition de l'ancienne buvette de foot, le câblage téléphonique, notamment pour le boulodrome, a été définitivement détruit.
Le club de pétanque n'avait donc pas pu bénéficier des services internet qu'il a pourtant continué à payer, dans l'attente d'un nouveau câble.

Après étude d'Orange, il s'avère que le rétablissement d'une ligne pour ce bâtiment obligerait à de lourds travaux de terrassement à partir du parking des salles de sports.
Il a donc été convenu avec le club que la liaison filaire pour internet ne serait pas remise.

Néanmoins, l'association a subi un préjudice financier dû à cette longue coupure.
A l'unanimité le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 454,77€ correspondant à leur abonnement depuis janvier 2021 et leur frais de résiliation de ligne.

10 – LOTISSEMENT DU CHÊNE BLANC : RÉTROCESSION A LA COMMUNE

La société MOPI, mandatée par les consorts De Vienne, a terminé l'aménagement du lotissement du Chêne Blanc. Une convention de rétrocession la liait à la commune, qui doit recevoir les espaces communs pour l'euro symbolique.

Aujourd'hui, les conditions sont réunies : les travaux sont terminés, la commune a reçu l'ensemble des plans de récolement montrant la conformité des réseaux, ainsi que l'avis favorable de l'AdC pour les réseaux d'assainissement.

A l'unanimité le conseil municipal autorise la rétrocession du lotissement du Chêne Blanc.

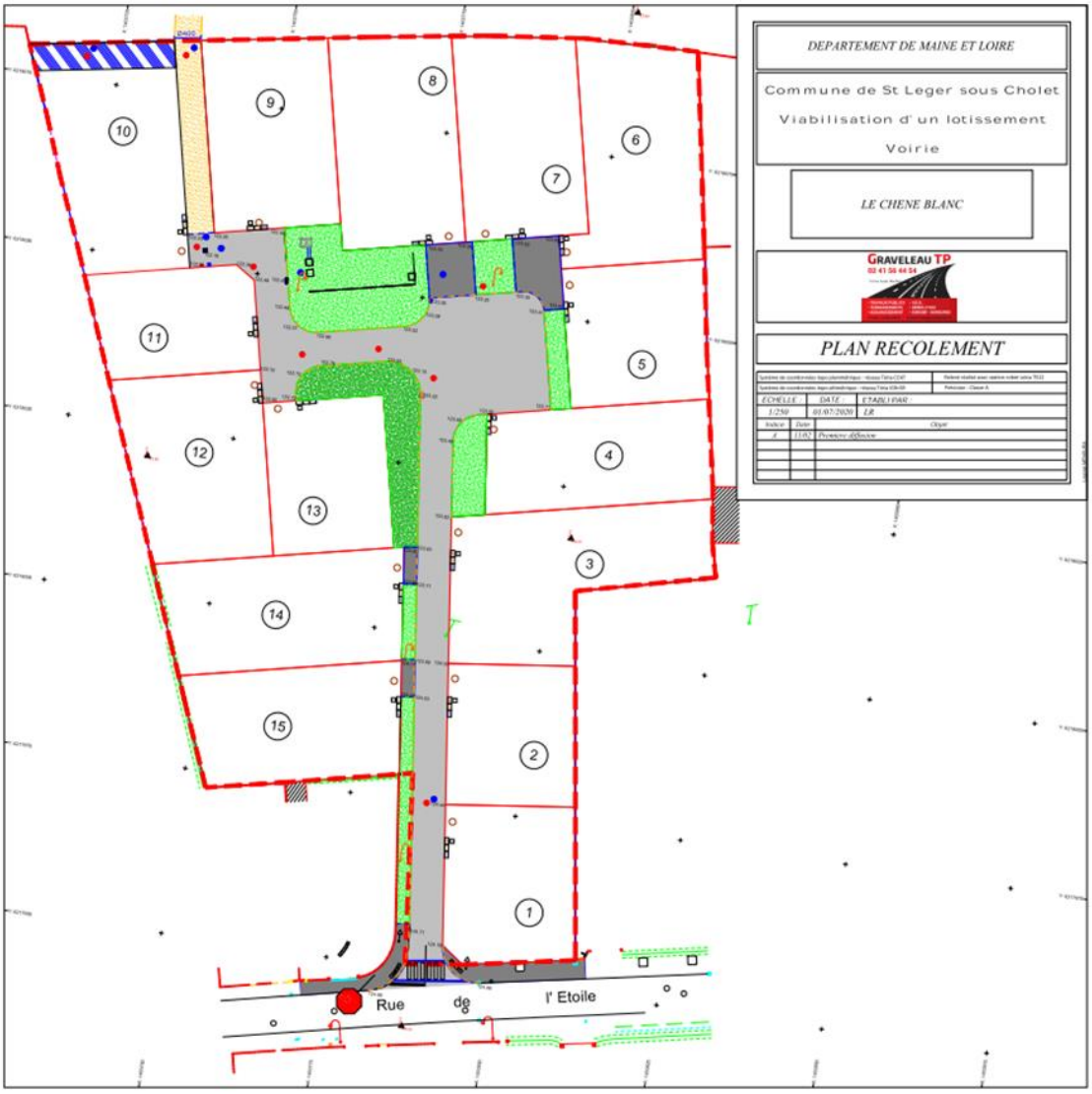

11 – DIVERS : RÉHABILITATION DU 2 RUE DE BRETAGNE : DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

La consultation des entreprises pour réhabiliter l'ancien bureau de poste 2 rue de Bretagne, a été lancée. La fin des travaux et la livraison pour la MAM sont toujours prévues pour la fin de l'année.
Parallèlement au choix des entreprises, le conseil municipal donne l'autorisation à monsieur le maire de déposer le permis de construire et la déclaration « Établissement Recevant du Public »

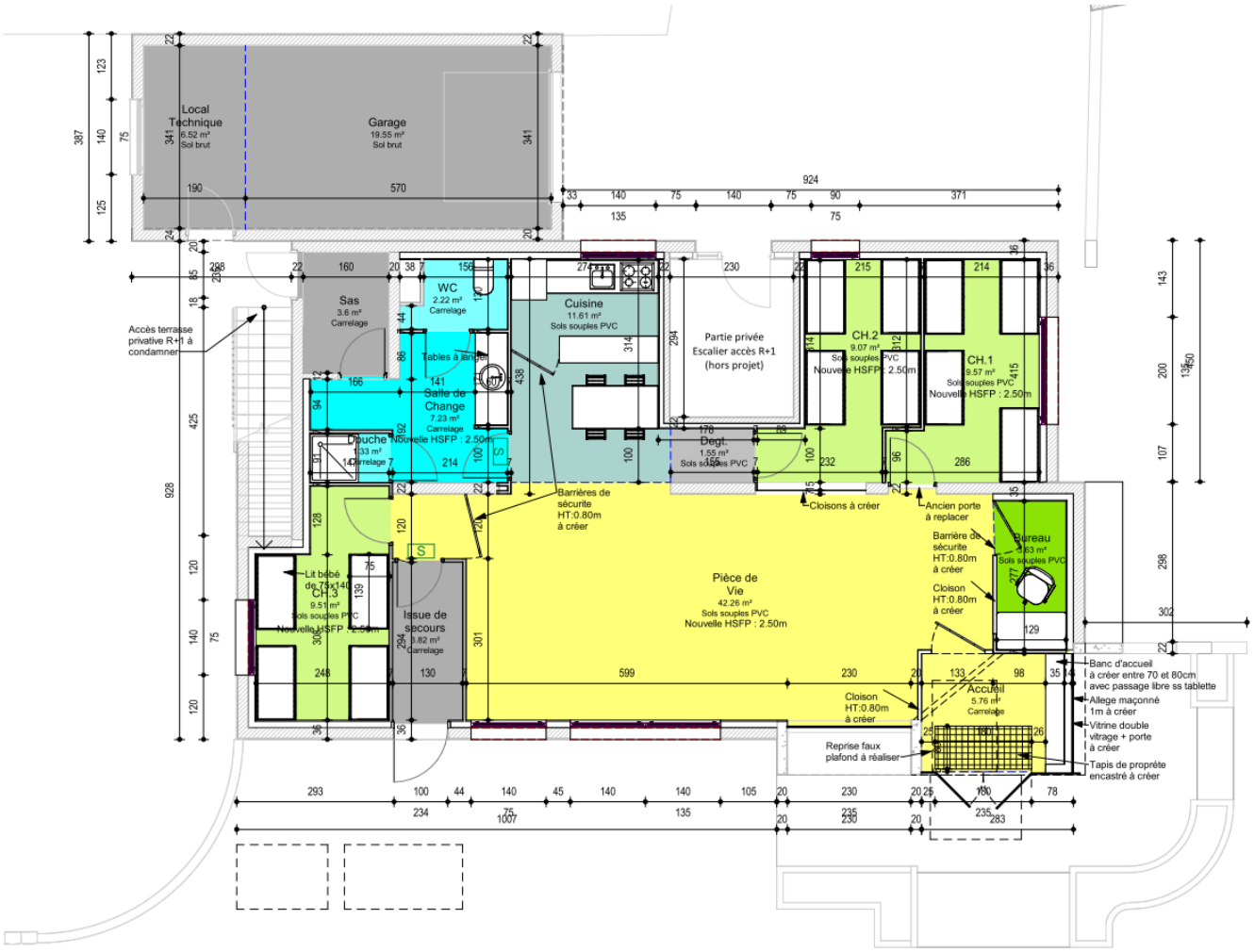

12 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

Travail sur les dossiers votés au budget :

- Bateau lavoir : création de la passerelle par l'association les Amis de Léo et les services techniques.
- Réfection de voirie : réaménagement du passage de la gare, de l'entrée du terrain de foot, création d'un trottoir rue de la Vendée (chemin piétonnier vers la liaison avec La Séguinière).
- Examen de l'audit énergétique réalisé sur l'école.

Vie sociale :

- Relais petite enfance : il est constaté de grandes tensions sur les modes de garde pour les jeunes enfants.
- Conseil de l'école publique des bois : les effectifs prévisionnels pour septembre 2022 sont de 240 enfants.
- CSI : la nouvelle animatrice Camille MENARD met en place une journée citoyenne bénévole par plusieurs jeunes. Ils travailleront une journée à des travaux de peinture aux salles de sports.

- Restaurant scolaire : les inscriptions sont lancées pour l'année 2022/2023. Ceux participant au CISPA à Ribou (Cholet) paieront désormais le tarif de Cholet (6.22€ le repas).

Vie associative et communication :

- St Léger en Fête : animations musicales assurées par les groupes « les Furoncles » et « le Diamant Bleu »
- 1er juin : réunion des plannings avec les associations, pour le prêt des salles communales.
- Carisport les 6 et 7 août, avec réception des équipes le 4 août.
- Une rencontre est programmée pour la fusion des clubs de foot BéLéger et Le May
- CME du 21/05/2022 : retour sur les derniers événements : visite de la SPA ; cérémonie de commémoration du 8 mai ; rencontre avec l'historien local Mr Meignan ; 7 enfants ont participé à Hélico 2022 ; un « nettoyage de la commune » est envisagée le samedi 24/09 de 8h à 12h ; préparation de la fête des CM des deux écoles ; intervention d'un adjoint cadre de vie à propos de l'éco pâturage et de leur projet de panneaux explicatifs ; l'agrandissement de l'abris-vélo de l'école des bois est en projet.

13 – CALENDRIER

		JUIN	
Mardi	7	Bureau AdC	18h00
Mercredi	8	Commission intercommunalité	19h45
Dimanche	12	Élections législatives - 1er tour	8h00-18h00 puis dépouillement
Lundi	13	Commission cadre de vie	20h00
Lundi	13	Commission vie sociale	18h15 ou 20h00
Mardi	14	Commission vie associative et communication	20h00
Samedi	18	Saint-Léger en Fête	18h30
Dimanche	19	Élections législatives - 2ème tour	8h00-18h00 puis dépouillement
Lundi	20	Conseil AdC	18h30
Dimanche	26	40 ans du CSI (Salle de la Prairie)	à partir de 10h00
Mardi	28	Comission d'appel d'offre	18h00
Mardi	28	Fête des CM (Salle de la Prairie)	16h30 à 20h00

		JUILLET	
Vendredi	1	Conseil municipal	20h00
Lundi	4	Commission cadre de vie	20h00
Mardi	5	Commission intercommunalité	19h45
Lundi	11	Commission vie sociale	18h15 ou 20h00
Mardi	12	Commission vie associative et communication ?	20h00
Lundi	18	Conseil AdC	18h30